



Agrément N°080534, pour les activités de
vente Professionnel et Grand Public de pro-
duits phytopharmaceutiques

LABORATOIRES C.E.E. F.R. S.A. au capital de 500 000 €
R.C.S. St Etienne 721 65 500 0015 APE 4673Z - T.V.A
N°FR91 724 500 057

Siege Social et Administration :

1 rue des Inouïes
CS10039 - 42001 SAINT ETIENNE CEDEX 01
Tel 04 77 49 46 70 Fax 04 77 49 46 71

Usine :

Rue de Cahors
CS12052 - 46102 CAMBES CEDEX
Tel 05 65 40 02 00

Email : compta@ceetalcmpc.fr - adv@ceetalcmpc.fr

Facture

Livrée à :

CAMPING LE SOULHOL
QUAI SALESSES

46400 SAINT CÉRÉ

FRANCE

Facturée à :

CAMPING LE SOULHOL

QUAI SALESSES

46400 SAINT CÉRÉ

FRANCE

Date	Numéro pièce	Client	Votre référence	Commercial	Page
02/06/2025	25007774	CL460806		VIDAL Pascal 4S	2

Référence	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire Net	Montant
012045	CEEFIX MASTIFIX BLANC	1,000	CTOU	Mis à disposition	
CT300	CARTOUCHE DE 300ML HS CODE 3403990090				
FR	FRANCAIS Votre référence				
	Quantité Numéro de série / lot				
	1,000 24462039				
012334	MAJOR SC 100 FLEUR D ORANGER	5,000	KILO	9,410	47,05
JP005	JERRICAN PLASTIQUE DE 5 HS CODE 3808941000				
FR	FRANCAIS Votre référence				
	Quantité Numéro de série / lot				
	1,000 0325C071				

Règlement à effectuer à :

CIC ST ETIENNE ENTREPRISES

IBAN : FR76 1009 6185 1600 0724 1520 194

BIC : CMCIFRPP

Dès à présent optez pour le prélèvement automatique de vos factures en appelant le
04.77.49.46.60

Nos Fiches de données de sécurité sont disponibles sur internet : www.ceetal.com et sur notre serveur gratuit Quick FDS au 08.36.05.10.12
Passez vos commandes directement par mail : commandes@ceetal.fr ou par fax au : 04.77.49.46.71

Total HT % esc.	Escompte	R.P.D	Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A	T.T.C.
311,13			0			***** 379,36 EUR
FRAIS PORT			1	316,13	20,00	63,23
FRAIS FACTURATION	5,00		2			
TGAP			3			
			4			
Total à joindre au règlement			Type de Règlement: Chèque 30 jours net			Net à payer 379,36
CLIENT	CL460806		Echéances 02/07/25			
FACTURE	25007774		TVA N°			
DATE	02/06/2025					
MONTANT	379,36					
ECHEANCE	02/07/25					

En cas de retard de paiement: application taux BE majoré de 10 points avec un minimum égale à trois fois